

· Adresser votre demande par courrier :

Votre demande doit parvenir à CIC Épargne Salariale datée et signée, indiquant le montant (dans la limite de 10 000€) et les supports de placement à débloquer, avant le 31 décembre 2022. Tout bulletin incomplet ou illisible ne sera pas traité. Vous pouvez leur faire parvenir la demande à l'adresse suivante :

CIC Épargne Salariale 69814 TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX

Un bulletin de demande de déblocage exceptionnel sera transmis par CIC Épargne Salariale sur simple demande.

Frais relatifs à ce déblocage exceptionnel

- 10€ TTC seront prélevés sur la somme débloquée pour les demandes réalisées à partir de l'espace épargnant du CIC
- 20€ TTC pour celles réalisées par courrier.

D'autres prestations pourront vous être facturées selon la situation (ex : règlement par chèque).

Nous vous invitons à consulter le guide tarifaire disponible sur le site internet de CIC Epargne Salariale, dans votre espace sécurisé, dans la rubrique « mes documents > documents utiles ».

Pensez à vérifier vos coordonnées au préalable

Dans la rubrique « Mon profil » de votre espace sécurisé.

Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom devra être fourni si vos coordonnées bancaires ne sont pas à jour ou ne sont pas renseignées sur votre espace personnel.

Toute demande émise par courrier faisant l'objet d'un changement de coordonnées postales ou bancaires devra être accompagnée des justificatifs (justificatif de domicile et/ou RIB bancaire) et d'une copie de votre pièce d'identité.

Bien cordialement

Arnaud DEBART-JOHNER
Directeur des Ressources Humaines Elior France